

Le secteur de la gestion des déchets et du traitement de l'eau usagé

1. Le contour du secteur

Dans ce rapport, nous traiterons de deux principaux sous-secteurs :

- 1) Les eaux usées : la collecte et le traitement
- 2) Les déchets : la collecte, le traitement, l'élimination, la valorisation et la récupération

Parmi les déchets, de nombreux types de déchets existent : déchets ménagers+, les PMC, les papiers, les déchets organiques, les piles, l'électromécanique, etc.

Nous verrons que les filières des déchets varient qu'ils proviennent de déchets ménagers ou des déchets industriels. Actuellement, les industries produisent environ 8 fois plus de déchets que les ménages.

« En 2015, les habitants du Brabants wallon ont généré un peu plus de 215.000 tonnes de déchets, soit 550kg par habitant. La consommation des brabançons Wallons est sensiblement similaire à l'ensemble des Wallons qui est de 556,16kg par habitant. Les principaux modes de collectes des déchets - en poids – sont les apports volontaires aux parcs à containers (44.4%) et les collectes non-sélectives en porte-à-porte (28,3%). » ^{1 2}

2. Contexte socio-économique

2.1. Etablissements

Le secteur de la gestion des déchets et du traitement de l'eau³ comporte peu d'établissements en Belgique (1.416 en 2016). Ce qui représente seulement 0.5 du nombre total d'établissement, tous secteurs confondus.

Près de 60% de ces établissements sont situés en Flandre. Les deux tiers des établissements wallons se trouvent dans les provinces du Hainaut et de Liège.

En Brabant wallon, les établissements sont principalement actifs dans la collecte et le traitement des eaux usées et la récupération.

Nombre d'assujettis 2016		
E Production et distribution d'eau/ assainissement, gestion des déchets et dépollution		
	Brabant wallon	Région wallonne
37 Collecte et traitement des eaux usées	16	111
38.1 Collecte des déchets	5	71

¹ Les collectes privées ne sont pas reprises dans ces chiffres

² Le Brabant wallon, Contrat de développement territorial, Diagnostic, 2018, juillet 2017

³ Y compris les activités de captage, de traitement et de distribution d'eau.

38.2 Traitement et élimination des déchets	5	78
38.3 Récupération	14	252
39 Dépollution et autres services de gestion des déchets	7	36
Total Général	47	548

Source : Direction générale Statistique - Statistics Belgium.

2.2. Postes de travail

Le Brabant wallon n'est pas spécialisé dans ce secteur. Ce sont dans la collecte des déchets non dangereux, la collecte et le traitement des eaux usées et le traitement et élimination des déchets non dangereux que l'on compte le plus de postes de travail salarié.

Nombre de postes de travail salarié au 30 juin 2016 par secteur d'activité, indice de spécialisation						
Secteur d'activité, NaceBel 4 chiffres		Nb Bw	Nb W+B	Nb W	IS W+B	IS W
37.00	Collecte et traitement des eaux usées	113	1.081	975	136	94
38.11	Collecte des déchets non dangereux	242	3.378	2.480	93	79
38.12	Collecte des déchets dangereux	0	121	21	0	0
38.21	Traitement et élimination des déchets non dangereux	103	2.340	1.767	57	47
38.22	Traitement et élimination des déchets dangereux	0	453	451	0	0
38.31	Démantèlement d'épaves	0	171	136	0	0
38.32	Récupération de déchets triés	26	1.184	1.111	29	19
39.00	Dépollution et autres services de gestion des déchets	6	194	174	40	28
		490	8.922	7.115		

Nb = nombre ; Bw = Brabant wallon ; W = Wallonie ; B = Bruxelles ; IS = Indice de Spécialisation
Source : ONSS, statistique décentralisée ; calculs : IWEPS

2.3. Indépendants

« En Belgique, en 2016, le nombre d'indépendants actifs dans le secteur de l'environnement et de la gestion des déchets s'élève à 1.676 personnes soit 0.2% de l'ensemble des indépendants tous secteurs confondus. Ce nombre ne fait que diminuer depuis 2016, soit - 17.9% en 4 ans. Entre 2015 et 2016, la baisse est de 5.1%. Toutes les régions sont concernées par la baisse. »⁴

⁴ Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Secteurs d'activités : Environnement et gestion des déchets (9) », p.18

3. Les enjeux, évolutions et caractéristiques du secteur

3.1. Le développement durable et la préservation de l'environnement

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il comporte trois piliers : écologique, social et économique. Face à la situation écologique et sociale qui se manifeste actuellement (changement climatique, raréfaction des ressources humaines, pollution des mers, etc.), le développement durable est soutenu par un grand nombre d'acteurs culturels et sociaux dans le monde entier.

Le traitement de l'eau et la gestion des déchets impactent directement le pilier écologique.

L'activité humaine, intensifiée par la pression démographique, influence directement la qualité de l'eau. L'altération des eaux de surface entraîne des impacts de plus en plus visibles sur la faune et la flore. « *Il ressort du rapport 'SDG 6 synthèse sur l'eau et l'assainissement 2018' que la politique actuelle en matière de gestion de l'eau est tout sauf durable. Si l'on venait à poursuivre l'implémentation de cette politique, d'ici 2050, 50% de la population mondiale vivra dans une situation de grand stress hydrique.* »⁵

Ces dernières dizaines d'années, le volume de déchets a augmenté de manière exponentielle dû à l'explosion de la consommation, des échanges commerciaux et l'accroissement démographique. Ces déchets polluent les sols, l'air, l'eau, les océans, etc. Une majorité de nos déchets sont incinérés (rejets importants de CO₂ dans l'air). De plus en plus, les déchets sont recyclés, voire certains réparés et/ou récupérés. Enfin, certains déchets « ultimes » sont enfouis dans des « centres d'enfouissement techniques »⁶. Pendant longtemps, ces décharges étaient le principal mode de traitement des déchets.

Aujourd'hui, voici la hiérarchie du traitement des déchets prônés dans l'UE.

⁵ Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Secteurs d'activités : Environnement et gestion des déchets (9) », p4.

⁶ En Belgique, 1% des déchets ménagers sont enfouis dans un centre d'enfouissement. La Belgique fait partie des « bons élèves » au niveau européen. La moyenne est de 28 % en Europe.



Le recyclage permet de « réduire les quantités de déchets ; de produire de nouveaux objets à partir des matières recyclées ; économiser des matières premières ; et réduire les émissions de gaz à effet de de serre »⁷. Néanmoins, le recyclage n'est pas une pratique 100% écologique : transport des matières (parfois international) ; énergie, eau et produits nécessaires pour le traitement ; effet de dévalorisation de certains matériaux⁸, ... C'est pourquoi, le développement durable prône d'abord une diminution de nos déchets.

3.2. La réglementation

Les déchets

Pour répondre à ces problèmes environnementaux et ces enjeux relatifs au développement durable, l'UE s'est fixé différents objectifs d'ici 2020. Parmi ceux-ci, atteindre 50% de recyclage des déchets « municipaux. »

La politique des déchets de l'UE en matière des déchets est complexe et reprend une multitude de textes. Elle couvre principalement trois niveaux :

- Le cadre général qui est fourni par la directive cadre sur les déchets (directive-cadre déchets 2008/98/CE) et le règlement concernant les transferts de déchets (règlement (CE) n°1013/2006). La directive est bâtie sur trois principes essentiels : la prévention, le principe de pollueur-payeur et la responsabilité du producteur.
- La directive sur les émissions industrielles - incinération des déchets (Directive 2010-75/UE) qui vise un niveau de protection de l'environnement et de la santé.
- « *Sept textes spécifiques qui traitent de différents flux de déchets : les boues d'épuration dans l'agriculture ; les emballages et les déchets d'emballage, les PCB (polychlorobiphényles) / PCT (polychloroterphényles)*⁹, les véhicules en fin de vie, les piles et les accumulateurs ; la limitation de l'utilisation de certaines substances

⁷ Lire et Ecrire Bruxelles, « Gestion des déchets dans une approche d'éducation permanente, Études & démarches pédagogiques », 2014

⁸ Certains produits ne peuvent être recyclés indéfiniment. Par exemple, le papier ne peut être recyclé que 2-3 fois.

⁹ Produits chimiques organiques chlorés utilisés pour leur grande stabilité thermique et leurs caractéristiques électriques.

dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS2) ; les déchets d'équipements électriques et électroniques. »¹⁰

Chaque membre de l'UE transpose ce droit européen dans sa législation nationale (voire régionale). En Belgique, la politique des déchets est du ressort des Régions tandis que certains aspects (par exemple, les déchets radioactifs) relèvent de la compétence du niveau fédéral. La gestion proprement parler des déchets est du ressort des communes, qui ont leurs propres réglementations.

Depuis 2008, la région wallonne interdit la mise en Centre d'Enfouissement Technique des ordures ménagères et, depuis 2010, des encombrants ménagers. D'ici 2020, une grande partie des déchets industriels ne pourront plus eux aussi être mis en Centre d'enfouissement technique.

L'eau

La Directive 91/271/CEE de l'Union européenne régit l'assainissement des eaux urbaines résiduaires. Selon les équivalents-habitants (EH), les agglomérations doivent disposer de certains types de système de collecte des eaux usées et d'un système de traitement.

Parallèlement, la Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) impose aux Etats membres l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau de surface pour fin 2015.

La Wallonie a transposé ces obligations dans son Code l'Eau, dans lequel tout un chapitre est consacré à l'assainissement de l'eau.

« La Wallonie a récupéré au cours des années 2000 son retard historique en matière d'épuration des eaux usées par rapport aux Directives européennes par des investissements importants. Ces investissements ont été répercutés sur la facture d'eau des citoyens au moyen du Coût-Vérité de l'Assainissement. »¹¹

3.3. Enjeux économiques

Enjeux économiques des entreprises

En raison d'enjeux économiques et environnementaux, certaines entreprises investissent afin de diminuer leur consommation d'eau et leur production de déchets.

Les entreprises cherchent à diminuer leur consommation d'eau potable, dont le coût a « explosé ». Cette diminution peut passer tant par des simples petits gestes des travailleurs que par des investissements plus importants. De plus en plus, certaines grandes industries investissent dans des systèmes de récolte d'eau non potable, par exemple des citernes d'eaux de pluie.

¹⁰ Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Secteurs d'activités : Environnement et gestion des déchets (9) », p6.

¹¹ <https://www.aquawal.be/fr/les-obligations-europeennes.html?IDC=584>

Tandis que la quantité des déchets ménagers a continué à augmenter ces dernières années, la quantité des déchets industriels reste stable. Ceci s'explique, entre autres, par des enjeux économiques. Eliminer et recycler les déchets engendre des coûts importants. Les entreprises tentent de diminuer un maximum leurs déchets. Certaines primes sont également octroyées pour les entreprises qui réalisent un tri sélectif de leurs déchets.

Certaines entreprises vont plus loin dans leur démarche et leurs déchets deviennent des produits de leur production et deviennent des substituts de matières premières.

De nouveaux modèles économiques

Afin de diminuer les déchets, de nouveaux modèles économiques apparaissent et entraînent une utilisation rationnelle des ressources comme l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité, l'économie de partage, les circuits courts.

Coût de l'assainissement de l'eau

« Le prix de l'épuration et de la récupération des eaux usées est répercuté dans le prix de l'eau. Il existe un vrai paradoxe car le coût élevé de l'eau induit une moindre consommation de ce bien qui entraîne une augmentation du prix suite aux coûts-vérité à la distribution et à l'assainissement.

Ainsi le coût de l'eau est passé de 251 euros en 2005 à 410 euros en 2012 pour 100m³. »¹²

3.4. Les évolutions technologiques

Les techniques de traitement de l'eau et des déchets (épuration, tri, récupération, recyclage, etc.) sont de plus en plus automatisées et numériques. Par exemple, les chaînes de tri deviennent de plus en plus automatisées. Les petites stations d'épuration sont gérées, à distance, par automates. Dans certaines communes, les sacs en plastique sont remplacés par des conteneurs à puce qui sont pesés lors du ramassage des déchets (par exemple à Chastre). Autre exemple : le tri, la réutilisation et le recyclage du livre. Recyclivre a mis au point un programme informatique. L'organisme, qui collecte des livres (par exemple, Restor), les scanne s'ils sont en bon état. Le programme informe de la demande de ces livres. Selon le résultat, les livres sont envoyés soit à Recyclivre afin de les vendre en ligne, soit pour le recyclage du papier.

« Pour l'industrie du traitement du déchet, il y a un double enjeu et avantage au développement de la numérisation en support des procédés de production

- *La numérisation suppose la programmation : sous réserve évidemment de secret de fabrication, et compte tenu des obligations REACH25, cela implique qu'une composition détaillée d'un produit (réalisé sur base d'un mélange maîtrisé) soit potentiellement disponible ... ceci posant les bases d'un système de traçabilité des déchets plus performant et d'un système d'informations permettant aux technologies*

¹² Le Forem, « Métiers d'avenir, Etat des lieux du secteur de l'environnement », septembre 2013

de traitement de déchets de focaliser sur les substances (soit pour améliorer la reconnaissance du produit à trier par exemple, soit pour déterminer quels produits pourraient ou non intégrer des chaînes de production en aval (après traitement) en fonction des charges incluses.... La numérisation permet donc une sorte de fichage numérique des produits qui pourrait servir de référentiel à intégrer dans des machines de traitement.

- *La numérisation des chaînes de production pourrait également trouver son développement dans les chaînes automatisées de traitement de déchets et en améliorer l'efficacité. Cet effet pourrait se retrouver renforcé en permettant la liaison entre les systèmes automatisés de ces chaînes de production (maîtrise énergétique, gestion des débits en fonction des mesures réalisées sur les zones de stockage amont ou aval de la chaîne) et en permettant de lier les « fiches » de déchets entrants dans les processus et les fiches de matériaux recyclés à produire en fonction des filières de valorisation en aval.*

Au niveau des points de collecte, la numérisation des produits et leur fichage doivent permettre grâce à des logiciels de développer et de mettre à disposition des entrepreneurs du recyclage, des machines de traitement sécurisées, de prédire les interactions, et idéalement de préétablir les risques de mélange (pouvant donc anticipativement arrêter, ralentir, adapter le rythme, ...) des machines de traitement. »¹³

D'autres perspectives d'évolution des techniques existent. Par exemple, « pour les déchets, il existe des perspectives d'évolution du ramassage avec la mécanisation de la collecte (collecte robotisée, ...). »¹⁴

Ces évolutions technologiques ont des répercussions directes sur les compétences des métiers du secteur.

Par ailleurs face à l'explosion du numérique, des technologies et des appareils électroniques dans notre société, le secteur doit faire face à de nouveaux défis de recyclage

3.5. Etat des infrastructures

Le réseau de distribution et d'évacuation de l'eau est assez vétuste en Wallonie. Différents travaux d'entretien et de remplacement sont nécessaires afin de diminuer les pertes sur le réseau, pour éviter les risques de pollutions, etc. Ces travaux ont un certain coût qui se répercute directement sur le coût de l'eau.

¹³ Le Forem, « Effets de la transition numérique sur le secteur de l'environnement », mai 2016, p.116-17

¹⁴ Idem, p.13

Suite à l'interdiction de mise en Centre d'enfouissement Technique des ordures ménagères et des encombrants ménagers en Wallonie, de nouvelles installations (incinérations, recyclages, compostages, etc.) ont été installées. D'ici 2020, une grande partie des déchets industriels ne pourront plus eux aussi être mis en Centre d'enfouissement technique. De nouvelles solutions devront être trouvées ou les déchets devront être exportés à l'étranger.

Certains types d'objets ne sont pas traités en Belgique, et sont envoyés à l'étranger, par exemple, la majorité des déchets dangereux.

4. Les acteurs

4.1. La gestion des déchets ménagers

La gestion des déchets ménagers est une compétence communale. De nombreuses communes brabançonnaises confient cette gestion des déchets à l'intercommunale In BW. « Quatre exceptions toutefois : in BW ne s'occupe pas de la collecte des ordures ménagères dans les communes de Braine-le-Comte, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Villers-la-Ville. Dans ces communes In BW n'a en charge que la collecte des matières PMC, Papier-carton et verre et le traitement de l'ensemble des déchets. »¹⁵ Notons également que les communes de Braine-l'Alleud et Mont-Saint-Guibert comportent leurs propres parcs à conteneurs.

Leurs missions :

- « Organisation des collectes d'ordures ménagères, encombrants, emballages PMC, papiers-cartons, déchets résiduels, organiques, ...
- Gestion d'un réseau mutualisé de 17 recyparcs¹⁶
- Entretien des sites de bulles/conteneurs à verre
- Acquisition et distribution des sacs poubelles d'ordures ménagères, PMC, déchets de jardins
- Exploitation de deux plates-formes de compostage
- Exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets à Virginal¹⁷
- Exploitation d'un centre de transfert et de prétraitement des déchets à Mont-Saint-Guibert¹⁸ »¹⁹

¹⁵ Le Brabant wallon, Contrat de développement territorial, Diagnostic, 2017, p125

¹⁶ 16 parcs à conteneurs en Brabant wallon et un à Braine-le-Comte.

¹⁷ Unité de traitement des déchets ménagers en Brabant wallon. Les déchets ménagers y sont prétraités (broyage et déferrailage) et incinérés. La chaleur produite par la combustion est valorisée en énergie électrique qui est injecté sur le réseau de distribution.

¹⁸ Centre qui a plusieurs fonctions : le transfert des ordures ménagères issus des communes de l'est du Brabant wallon ; le tri, le prétraitement des encombrants (broyage et déferrailage) et le stockage tampon des ordures ménagères et encombrants.

¹⁹ <https://www.inbw.be/dechets>

Les PMC sont envoyés, à Couillet, au centre de tri Valtris, qui est le fruit de la collaboration de 3 intercommunales de gestion des déchets : Tibi²⁰ (Hainaut est), BEP (province de Namur) et In BW. « *Inauguré en 2013, ce centre de tri des PMC est le plus grand et le plus moderne de Wallonie. Avec une capacité de traitement de 22.000 tonnes d'emballages PMC, ses lignes presque entièrement automatisées permettent un meilleur tri des déchets et garantissent la sécurité des agents.* »²¹

Les papiers-cartons et les verres sont directement envoyés vers les centres de recyclages.

L'organisme Fost Plus est le seul organisme agréé par le CIE (Commission interrégionale de l'emballage) pour la reprise des emballages ménagers en Belgique²². Ils collaborent directement avec les communes/intercommunales, et des sous-traitants.

Fost Plus fait appel à des entreprises spécialisées indépendantes pour le recyclage des déchets d'emballages. Il fait également appel à quatre filières (organisations indépendantes spécialisées) pour une assistance technique et administrative. Chacune est spécialisée dans un type de matériau : papier-carton, plastique, métaux, cartons à boissons.

4.2. La gestion des déchets industriels

La gestion des déchets industriels fonctionne principalement grâce à des filières privées : collecte, tri, traitement, recyclage, etc.

Comme vu ci-dessus, les entreprises ont l'obligation de reprise de leurs emballages. Si elles ne désirent pas remplir elle-même cette obligation, elles peuvent charger un organisme agréé d'exécuter cette obligation. A côté de Fost Plus pour les déchets ménagers, Pal-I-PAC est le seul organisme agréé pour les emballages industriels.

« VAL_I_PAC s'est volontairement appuyé dès le début sur le réseau d'entreprises existantes (collecteurs, centre de tri, et récupérateurs) et leurs clients : toute entreprise qui souhaite faire traiter correctement ses déchets prend simplement contact avec l'opérateur de son choix.

Les opérateurs fournissent à VAL-i-PAC les informations relatives au recyclage et à l'incinération des déchets d'emballages industriels qu'ils ont collectés. Cela permet à VAL-I-PAC d'obtenir, au nom des clients, les preuves nécessaires et de façon globale²³ ».

²⁰ Anciennement ICDI

²¹ Tibi, Valtris, <http://www.tibi.be/valtris.htm>

²² Les entreprises ont l'obligation de reprise de leurs emballages. Si elles ne désirent pas remplir elle-même cette obligation, elle peut charger un organisme agréé d'exécuter cette obligation. Ce dernier est tenu d'atteindre certains pourcentages de recyclage et de valorisation pour l'ensemble des responsables d'emballages. En Belgique, seuls deux organismes sont agréés par le CIE (Commission interrégionale de l'emballage) : Fost Plus pour les déchets ménagers et Val-I-Pac pour les déchets d'emballages industriels.

²³ VAL-I-PAC, une valeur ajoutée pour les entreprises belges

4.3. La gestion des autres déchets triés

Aux côtés des PMC, papier-carton et verre, d'autres déchets sont recyclés ou traités séparément. Les citoyens peuvent les déposer dans les parcs à containers, leurs magasins (par exemple les piles, les électro-ménagers, les ordinateurs, etc.), ressourceries ou magasins de seconde main, points de collectes spécialisés (par exemple, les containers à vêtements, les pharmacies pour les médicaments, etc.). Les initiatives privées côtoient les initiatives publiques.

Economie sociale

L'économie sociale est très active dans des filières de réutilisation (ce qui permet de diminuer les déchets), de revalorisation et de recyclage.

RESSOURCES, la fédération des entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation, la valorisation et le recyclage des ressources selon une dynamique d'économie circulaire, classe les activités de ses membres en trois types de filières.

Les filières porteuses en termes de réutilisation	Les filières axées sur le recyclage avec de gros volume de collecte mais un taux de réutilisation limité	Les filières en développement
<ul style="list-style-type: none"> - électroménagers - encombrants - informatique - livres - textile 	<ul style="list-style-type: none"> - bois - déchets verts - emballages - métaux - services industriels 	<ul style="list-style-type: none"> - matériaux de déconstruction - vélos - cartouches-toners - GSM

Sources : <https://www.res-sources.be/fr/nos-fili%C3%A8res>

En Brabant wallon, on observe une douzaine d'entreprise d'économie sociale active dans ces filières²⁴. Elles sont principalement actives dans les filières de réutilisation (ce qui dépasse le cadre de ce travail), et plus particulièrement dans l'achat, la réparation et la vente d'objets de seconde main.

Exemple :

²⁴ Liste non exhaustive : AID Bw, La Fol'Fouille, Le Bric, Ressourcerie Restor (fusion de R.APP.EL, et de la Ressourcerie de la Dyle), l'Ouvre-Boîtes, Le Goéland, Apides, Les petits Riens, Oxfam, Village n°1, Pro Velo

La Ressourcerie Restor²⁵, dont le siège est à Tubize, comporte plusieurs activités : la collecte et le tri de certains objets (textile propre, mobilier, articles ménagers, électro, vélos, loisirs, médias, outils, autres), la réparation de gros électro (frigo, machine à laver, lave-vaisselle), la vente d'articles en seconde main, une matériotèk à destination des professionnels.

La Ressourcerie Restor collecte les électro (petits et gros électro) aux parcs à conteneurs (marché avec l'In BW). Restor récolte ponctuellement les objets valorisables/récupérables à l'entrées des parcs à conteneurs (avant le dépôt de l'objet). Il réalise également des collectes des encombrants chez des particuliers (frais pris en charge par les communes qui sont conventionnées) et ou chez des professionnels. Enfin, des dépôts volontaires sont également possibles.

Ensuite, les objets sont triés : certains objets sont envoyés vers différentes filières de recyclage (par exemple, le petit électro), d'autres sont réparés et revendus (certains gros électro), d'autres vont directement dans leurs propres magasins de secondes mains ou sont envoyés chez des partenaires pour la vente (par exemple, les livres).

Les organismes de gestion de déchets spécifiques

Les industries ont la responsabilité de leurs produits, dont leurs produits usagés. Certaines industries chargent d'autres organismes de la gestion, la collecte, le traitement et le recyclage de leurs produits usagés. Différentes organisations ou institutions sont présentes en Belgique :

- Valorfrit asbl : la gestion et la collecte des huiles et graisses animales et végétales usagées
- BEBAT : la collecte des piles
- Recupel ASBL : la collecte, le tri, le traitement et le recyclage des équipements électriques et électroniques usagés en Belgique
- Febelauto : Coordination des intérêts de tous ceux qui sont concernés par le traitement des épaves de voitures
- Recytyre : gestion belge pour les pneus usés
- Valorlub : gestion des huiles usagées
- Pharma.be : l'enlèvement des vieux médicaments périmés via les pharmacies
- ...

4.4. L'eau

A côté de la gestion des déchets, l'in BW s'occupe également de la collecte et l'assainissement des eaux usées et de la gestion des égouts et des raccordements.

« Grâce à des raccordements d'égouts particuliers, les eaux usées domestiques (WC, éviers, appareils électroménagers, ...) et les eaux usées industrielles sont évacuées via un réseau

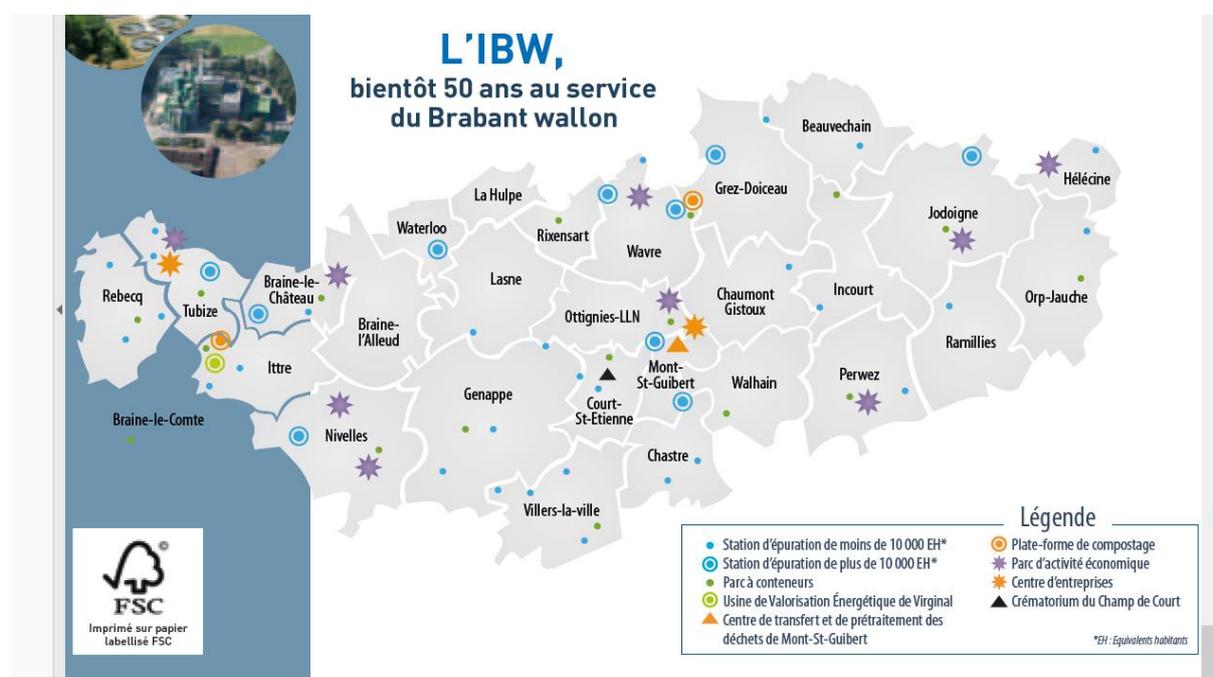
²⁵ La fusion de R.app.el, et de la Ressourcerie de la Dyle

d'égouttage communal recueillant également les eaux de pluie (provenant des toitures et du ruissellement sur les voiries).

Le collecteur, qui longe la plupart du temps la rivière, se présente comme un tuyau d'un diamètre supérieur à celui des égouts. Son rôle est d'acheminer les eaux usées jusqu'à une station d'épuration collective.

Dans les stations d'épuration, les eaux usées suivent plusieurs phases de traitement avant de pouvoir être rejetées dans nos rivières dans le respect de la biodiversité et en satisfaisant à l'ensemble des normes de rejets en vigueur. »

L'In BW gère une quarantaine de stations épurations.



Source : IBW, Intercommunale du Brabant wallon, Le Centre de transfert et de prétraitement des déchets à Mont-Saint-Guibert, 2012

À côté de cet assainissement public, des Systèmes d'Épuration Individuelles peuvent être installés chez les particuliers ou dans les entreprises par des installateurs indépendants. Ces systèmes doivent être déclarés à la commune et contrôlés.

5. Les métiers du secteur

Une grande partie des métiers ne sont pas spécifiques au secteur : chauffeur de poids lourd, électromécanicien de maintenance industrielle, mécanicien de véhicules, cadre technique de l'environnement, chimiste, biologiste, agronome, ingénieur, etc. Par contre, certains sont

propres au secteur : balayeur, éboueur, chauffeur camion-charroi, trieur, recycleur, valoriste, etc.

Classification des métiers

Le Forem utilise le REM (Répertoire Emploi Métier), tant dans ses différents outils internes ou publics (Horizons emplois, FORMAPass, etc.), que dans ses études statistiques. Les codes REM sont déclinés en plusieurs niveaux. Parmi les métiers spécifiques à ce secteur, on retrouve deux intitulés globaux, déclinés en plusieurs métiers : l'Agent/agente d'entretien et d'assainissement (11214) et l'Agent/agente de traitements dépolluants (4541401). Sous ce premier intitulé, 7 métiers relatifs à la gestion des déchets et de l'eau usagés sont repris :

1121408	Nettoyeur industriel	« Procède à l'enlèvement des débris et/ou des ordures ménagères. »
1121403	Egoutier	« Nettoie, entretient et répare les canalisations d'assainissement et les ouvrages qui s'y rapportent. »
1121401	Eboueur	« Procède à l'enlèvement des débris et/ou des ordures ménagères. »
1121404	Trieur de métaux	« Trie et classe les métaux suivant leurs propriétés en vue de leur recyclage et/ou de leur récupération. »
1121405	Trieur de déchets ménagers et industriels	« Trie sélectivement les déchets ménagers ou industriels pour permettre leur recyclage/valorisation. »
1121406	Opérateur sur machine de tri et de réduction des métaux	« Manipule et entretient des machines de tri et de réduction des métaux. Coordonne l'arrivage et l'expédition du matériel au niveau des machines. »
1121407	Récupérateur de métaux	« Collecte les métaux suivant leurs propriétés en vue de leur recyclage et/ou de leur récupération. »

Source : Le Forem, Horizon Emploi

Quant à l'Agent de traitements dépolluants, il assure la mesure, le traitement, l'élimination et/ou le stockage de substances polluantes. Il existe l'Agent de traitement des déchets urbains et industriels (454140103) et l'Agent de traitement et épuration des eaux (454140104).

Conditions de travail de certains métiers

Certains métiers spécifiques à la gestion des déchets ne demandent pas de diplômes ou compétences techniques spécifiques à l'embauche. Seule une connaissance élémentaire du français oral et écrit est demandée. C'est le cas des balayeurs, éboueur, chauffeur de véhicule léger ou de camion-charroi, trieur, recycleur, etc.

Ces emplois sont assez précaires : aides publiques, intérim, etc. Selon Lire et Ecrire Bruxelles²⁶, ces contrats liés à des aides publiques, ne remplissent pas vraiment le rôle pour lequel ils ont

²⁶ Lire et Ecrire Bruxelles, « Gestion des déchets dans une approche d'éducation permanente, Études & démarches pédagogiques », 2014

été créés, car il n’y a pas souvent d’insertion professionnelle au terme du contrat. Les ouvriers non qualifiés engagés en tant que balayeurs ou chargeurs repartiront sans qualification à la fin de leur contrat.

Le métier d’« éboueur-chargeur » est un métier pénible, il fait face à de nombreuses contraintes physiques, environnementales (bruit, exposition à certaines substances, poussières, etc.), liées au rythme de travail, contraintes psychiques.²⁷

« Travailler dans les déchets n’est pas valorisant. [...] Pour beaucoup de travailleurs, il n’est donc pas facile de dire qu’ils travaillent dans les déchets. »²⁸

Parmi ces métiers, certains ont fortement évolué ces dernières années. Par exemple, le « collecteur de porte-à-porte » est amené à assurer la collecte sélective des déchets. La technologie des camions et des équipements a évolué. Certains camions pèsent les déchets afin de facturer les ménages aux poids.

Autre exemple, le tri de centres de tri. D’un côté, on observe, ces dernières années, une montée en puissance de l’automatisation et de l’autre, une complexification du tri en lui-même.

Personnel du centre de transfert et de prétraitement des déchets de Mont Saint-Guibert, de l’unité de valorisation énergétique des déchets à Virginal et des parcs à conteneurs.

Le centre de Mont-Saint-Guibert compte une quinzaine de travailleurs. Il comporte quatre équipes :

- Collecte des encombrants (2 personnes)
Compétences requises : la conduite d’une camionnette, l’orientation en Brabant wallon, connaissance des tris des déchets, volonté
- Livraison des sacs poubelles et PMC
Compétences requises : conduite d’une camionnette, rigueur pour la facturation et la gestion des stocks, contacts clients
- Secrétariat et gestion de la bascule (pèse des camions)
Compétences requises : compétences informatiques de base (Excel, Word, etc.), français, contact téléphonique
- Gestion de déchets dans le centre
Compétences requises : conduite de bulldozer. Le permis de camion est un plus. Connaissance de base en mécanique, électricité et hydraulique. Soudure (base).

Le centre travaille avec de nombreux sous-traitants, par exemple pour la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.

²⁷ Ibidem

²⁸ Ibidem

Aucun engagement à court terme n'est prévu. Le secteur des déchets évolue très rapidement et le centre sera sans doute amené à gérer de nouvelles activités. En été (période de congé), des travailleurs sous contrat article 60 sont engagés.

Environ 45 personnes travaillent dans les parcs à conteneurs gérés par l'ICDI. Aucun diplôme n'est exigé.

Compétences requises : bonne connaissance de la gestion des déchets (les différentes filières), être organisé (commande des vidanges des conteneurs à temps), bon contact avec la population, volontaire (travail à l'extérieur).

Durant l'été (période de congé), l'In Bw engage régulièrement des travailleurs finissant la formation organisée par la Mire. Certains d'entre eux seront ensuite engagés pour remplacer un départ.

L'unité de valorisation compte environ 35 travailleurs. L'entreprise fonctionne 24h sur 24h. Une majorité de personnes travaillent en pause, comprenant des week-ends. En permanence dans l'usine, on retrouve au moins un pontier, un opérateur technique et un chef de quart. L'unité engage essentiellement des profils techniques (mécanicien, électricien, etc.).

Personnel de la Ressourcerie Restor

La Ressourcerie Restor compte une vingtaine de travailleurs engagés sur fonds propres et une dizaine de travailleurs sous contrat « Article 60 ». Elle engage essentiellement des chauffeurs, collecteurs et des valoristes. Ce dernier métier est nouveau. Il y a 10 ans, le nom n'existait pas.

La finalité de l'entreprise est sociale : l'insertion d'un public éloigné de l'emploi. L'engagement fait généralement suite à un contrat « article 60 ». Les personnes engagées n'ont pas de qualification. Elles sont formées à leur arrivée. Par exemple, certains suivront la formation de « chauffeur poids lourd ». Les compétences nécessaires à leur travail sont généralement assez techniques, par exemple, pour les valoristes qui réparent les gros électro.

6. Les demandes et opportunités d'emploi

Les métiers spécifiques au secteur (agent d'entretien et d'assainissement et agent de traitements dépolluants) ne sont pas en tension en Brabant wallon et en Wallonie. On observe un grand nombre de demandeurs d'emploi positionnés pour peu d'opportunités d'emploi.

Par contre, comme dans de nombreux secteurs, les métiers de polymaintenancier (électromécanicien) et conducteur de transport de marchandise sont en tension en Brabant wallon et reconnus en pénurie par le Forem en 2017.

ROM E 5	LIB ROME 5	Nombre d'offres emploi 2017	Positionnement DEI 2017	OFFRE / DEI

		Aides publiques	Intérim	Ordinaire	Total général		
11213	Agent/agent(e) d'entretien et de nettoyage urbain	15	2	6	23	118	5,1
11214	Agent/agent(e) d'entretien et d'assainissement	2	18	8	28	103	3,7
43114	Conducteur/conductrice de transport de marchandises (réseau routier)	13	22 2	16 1	39 6	544	1,4
44341	Polymaintenicien/polymaintenicienn(e)	2	12 3	74	19 9	79	0,4
45414	Agent/agent(e) de traitements dépolluants		2	1	3	13	4,3
Total général		32	36 7	25 0	64 9	136	
Source : le Forem							

7. L'offre d'enseignement et de formation

L'offre d'enseignement et de formation pour les métiers spécifiques au secteur des déchets et de l'eau est restreinte.

Seules les CISP proposent des formations de « valoristes ». En Brabant wallon, la formation « Valoriste en ressourcerie » est organisée à Tubize par l'AID Bw/EFT, renommée l'AID Val de Senne. La formation vise à sensibiliser les stagiaires aux principes des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage, valorisation) et à développer des compétences sociales et professionnelles permettant de trouver un emploi dans ce secteur. La formation dure 12 mois et comporte 2 stages (90 heures d'acculturation et 520 heures de fin de formation).

La Mire Bw²⁹ organise également la formation « Préposé parcs à conteneur » à Mont-Saint-Guibert. Cette formation dure 3 semaines, dont 2 semaines de stage.

Deux centres de compétences (Le Forem) ont directement traité ce secteur : le Polygone de l'eau à Verviers et Forem Environnement à Mons.

Parmi les formations proposées aux DEI, on retrouve le gestionnaire de traitement de l'eau, le manager en valorisation des déchets et le technicien en analyse et qualité de l'eau.

Inscription 2017	Demandeurs d'emploi	Etudiant	Travailleur	Total
------------------	---------------------	----------	-------------	-------

²⁹ Mission Régionale pour l'emploi dans le Brabant wallon.

Gestionnaire de traitement de l'eau	17		59	76
Manager en valorisation des déchets	44		6	50
Technicien en analyse et qualité de l'eau	20	58	25	103

Dans l'enseignement de technique de qualification, l'option « technicien en environnement » est organisée en Fédération Wallonie-Bruxelles. En Wallonie, 12 occurrences étaient répertoriées en 2014-2015 en Wallonie mais aucune en Brabant wallon.

Nous n'avons pas observé de formations spécifiques à ce secteur, en Wallonie, dans l'offre de formation de l'IFAPME, de la promotion sociale ou dans un centre de formation agréé par l'AVIQ.

Notons également que différents bacheliers et masters mènent à ce secteur. Par exemple, en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Bachelier de l'environnement urbain, le Master en sciences et gestion de l'environnement (Louvain-la-Neuve), les études scientifiques, etc.

8. Conclusion

Le secteur a évolué ces dernières années et continue sa transformation notamment en raison de la conscientisation croissante aux préoccupations écologiques, de la réglementation de plus en plus stricte, des évolutions technologiques. Ces évolutions induisent un impact sur les procédés du traitement des déchets et de l'eau, sur les compétences des travailleurs, sur le développement de nouvelles activités, etc.

De manière générale, cette évolution aurait, à ce jour, un impact limité sur les besoins de main d'œuvre.

Cependant, certaines fonctions de ce secteur restent accessibles à un public éloigné de l'emploi (trieur, éboueur, etc.). Par exemple, de nombreux bénéficiaires CPAS sous statut « articles 60 » sont engagés dans cette filière. Notons également que l'économie sociale est fortement implémentée dans les filières de réutilisation, de revalorisation et de recyclage. Par ce biais, de nombreuses personnes sont formées et sont intégrées socialement et professionnellement.

Par ailleurs, comme observé dans d'autres secteurs, certains profils techniques (par exemple, les électromécaniciens) ou le métier de chauffeur poids lourd sont recherchés.

Ce secteur reste donc, en raison des évolutions futures probables, un point de vigilance concernant l'impact probable sur le volume et les contenus métiers.

Sources

Commission interrégionale de l’emballage, « Vos emballages, vous en êtes responsables, relevés des obligations légales », 2010

Fédération Wallonie-Bruxelles, D.G.E.O, Cadastre de l’enseignement qualifiant 2014-2015

Fédération Wallonie-Bruxelles, D.G.E.O, Cadastre de l’enseignement qualifiant 2015-2016

Intercommunale du Brabant wallon, Le Centre de transfert et de prétraitement des déchets à Mont-Saint-Guibert, 2012

Intercommunale du Brabant wallon, L’unité de Valorisation Energétique de Virginal, 2016

Le Brabant wallon, Contrat de développement territorial, Diagnostic, 2017

Le Forem, « Effets de la transition numérique sur le secteur de l’environnement », mai 2016

Le Forem, « Métiers d’avenir, le facilitateur en économie circulaire », janvier 2016

Le Forem, « Métiers d’avenir, Etat des lieux du secteur de l’environnement », septembre 2013

Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Secteurs d’activités : Environnement et gestion des déchets (9) »

Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Métiers et professions : Agent/agente de traitement dépolluants (45414) »

Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Métiers et professions : Cadre technique de l’environnement (53131) »

Le Forem, « Plateforme Horizons emploi, Métiers et professions : Agent/agente d’entretien et d’assainissement (11214) »

Lire et Ecrire Bruxelles, « Gestion des déchets dans une approche d’éducation permanente, Études & démarches pédagogiques », 2014

VAL-I-PAC, une valeur ajoutée pour les entreprises belges

Sites internet

Aquawal, <https://www.aquawal.be/>

AID, <http://www.aid-bw.be/Formation/valoriste-ressourcerie.html>

Apides, <http://www.apides.be/>

Bebat, <http://www.bebat.be/fr>

Belgium.be,
https://www.belgium.be/fr/environnement/consommation_durable/dechets/recyclage

Febelauto, <http://www.febelauto.be/fr/>

Fost Plus, <https://www.fostplus.be/fr>

in Bw, <https://www.inbw.be/>

Le Forem, Polygone de l'eau, <https://www.formation-polygone-eau.be/>

La Fol'Fouille, <http://www.folfouille.be>

Le Bric, <http://www.lebric.be>

Le Goéland, <http://www.legoelandasbl.be>

Les Petits Riens, <http://www.petitsriens.be>

L'Ouvre-Boîtes, <http://ouvreboitesasbl.e-monsite.com/>

[Mire Bw, www.mirebw.be](http://www.mirebw.be)

Mon école, mon métier, <http://www.enseignement.be/index.php?page=27188>

Oxfam, www.owfam.be

R.APP.EL, <http://www.rappel-scr1.be/>

Recupel ASBL, <http://www.recupel.be/Page-d-accueil.html?lang=2>

Recytyre, <http://www.recytyre.be/fra/Default.aspx>

Ressourcerie de la Dyle, <http://www.redyle.be>

Ressources, <https://www.res-sources.be//>

[Restor, www.restor.be](http://www.restor.be)

Tibi, Valtris, <http://www.tibi.be/valtris.htm>

VAL-I-PAC, <http://www.valipac.be/Belgique/>

Valorfrit asbl, <http://www.valorfrit.be/fr/>

Valorlub, <http://www.valorlub.be/fr>

Village n°1, www.levillage1.be

Données

Le Forem, Offre d'emploi 2017

Le Forem, Positionnements d'emploi 2017

Visites

Visite du Centre de transfert et de prétraitement de Mont-Saint-Guibert et de l'Usine de valorisation énergétique de Virginal (04/06/2018)

Visite de la Ressourcerie Restore et de l'AID Val de Senne (04/10/2018)